

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 84, rue de l'Académie à Luxembourg-Hollerich se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN), est implantée dans la partie occidentale de la rue de l'Académie, à deux immeubles du carrefour avec la route d'Esch. Elle a été érigée au début du XX^e siècle dans un style néo-classique¹. Il s'agit d'un exemplaire d'une maison d'habitation urbaine qui est en outre un témoin du développement démographique et urbanistique du village / quartier de Hollerich (TYP).

Le bâtiment présente deux niveaux sur un niveau de cave. La façade principale se divise de manière régulière et symétrique en trois travées, dont celle du centre est mise en évidence par l'entrée au rez-de-chaussée et une porte-fenêtre avancée par un petit balcon avec une balustrade en ferronnerie au premier étage. Les encadrements des baies en pierre de taille sont rectangulaires et présentent des appuis sur corbeaux, des entablements et des clés décoratifs (AUT/PDR). Les pignons sont aveugles. La façade postérieure présente une composition plus simple et des encadrements en pierre de taille sans décorations, ce qui est tout à fait typique pour une face non visible de la voie publique. La porte d'entrée d'origine n'est plus en place et la toiture a changé de couverture et de pente.

À l'intérieur, la maison garde ses structures bâties historiques de même que la majorité de ses finitions. Ainsi, au rez-de-chaussée, sont conservés des carrelages et parquets au sol, des portes avec chambranles en bois, des plafonds aux stucs, un escalier avec rampe en bois ou encore des peintures de faux marbre (AUT/PDR). Le reste de l'immeuble n'a pas pu être visité, mais il est fort probable que le premier étage présente également encore un grand nombre d'éléments historiques.

Critères remplis : authenticité (AUT), Genre (GEN), période de réalisation (PDR), typologie (TYP).

La COSIMO émet avec 4 voix pour et 3 voix contre un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 84, rue de l'Académie à Luxembourg-Hollerich (no cadastral 468/6518). 2 membres s'expriment en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux et 4 membres s'abstiennent.

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Claude Schuman, Sala Makumbundu, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 14 avril 2021

¹ Sur les cases croquis de l'Administration du cadastre et de la topographie n°1974 de l'année 1899 et n°1999 de 1900 la maison n'est pas encore en place.

